

De la sincérité du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Date : 29 juin 2017

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine s'est penché ce matin sur la question de la démocratie participative.

Je cite Claudine David, Vice-Présidente en charge de la citoyenneté, de la démocratie participative et des relations avec le monde combattant, de laquelle j'ai aperçu quelques tweets :

- *Nous avons réaffirmé cette volonté puisque la démocratie participative est le premier principe d'action du projet de mandat 2016-2021*
- *L'objectif est double : favoriser l'empowerment des citoyens et améliorer la qualité de nos politiques publiques*
- *L'idée c'est que chaque Bretilien.ne puisse s'approprier les enjeux départementaux et participer à la construction des solutions*
- ...


"En même temps", j'observe que cette question, à la présentation de laquelle j'avais fermement l'intention d'assister cet après-midi puisqu'elle était inscrite à l'ordre du jour de cet après-midi, a finalement été traitée... ce matin.

Ce n'est pas la première fois que je suis confronté à ce genre de problème, loin de là.

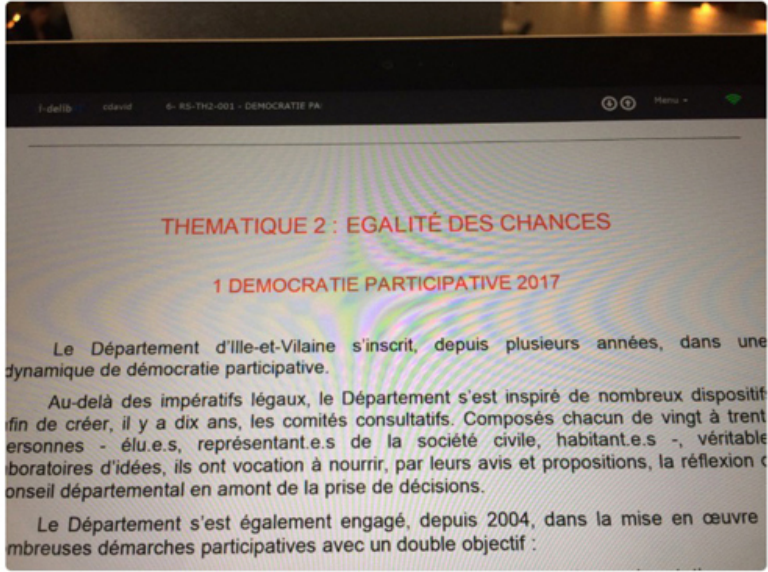
Quand on sait qu'il n'y a pas d'enregistrement et donc pas de replay vidéo, pas même d'enregistrement audio mis en ligne, et que les compte-rendus - qui ne sont pas publiés - ne sont jugés communicables qu'au bout d'environ 6 mois aux seules personnes qui en font explicitement la demande.. on mesure la sincérité de nos élus.

Une importante question
qui devait être traitée
cet après-midi



 **Claudine David**
@DavidClaudine Abonné

Depuis 2004 le #cd35 développe la démocratie participative en complément de la démocratie représentative




10:44 - 29 juin 2017

 **Patrick Jehannin** @PJehannin · 16 min

En réponse à @DavidClaudine

Je souhaitais assister à la présentation de cette question cet a-m....Serait-il possible de mieux respecter les horaires diffusés ? #CD35



J'ajoute que le Conseil départemental est réputé se réunir aujourd'hui et demain de 9h00 à 20h00, mais qu'il m'étonnerait bien qu'il n'en ait pas terminé dès demain midi... comme d'hab'.

Celles et ceux qui - comme moi - souhaiteraient assister aux débats (si débats il y a) concernant le compte administratif 2016, la première décision modificative 2017, les indemnités de fonction des

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

conseillers départementaux (tiens, tiens...), ou encore le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion du Département au cours des exercices 2012 et suivants, feraient peut-être bien de prévoir leur matinée plutôt que leur après-midi.

Et en tous cas de ne pas se fier à ce qui est écrit sur le site ille-et-vilaine.fr, à savoir que les ordres du jour y sont actualisés au jour le jour, parce que ce n'est jamais fait.